

12 jan 2012 -01:00

## Réponse du Ministre du Budget sur le financement des institutions bruxelloises

Le Ministre du Budget Olivier Chastel a répondu au nom du Premier Ministre à une question du Député (CD&V) Michel Doomst concernant les nouveaux moyens budgétaires accordés à la Région bruxelloise dans l'accord institutionnel.

Pour le Ministre Olivier Chastel, « l'accord institutionnel conclu par les 8 partis est clair, et le gouvernement s'inscrira dans ce cadre. Les moyens qui seront prévus dans le budget pour Bruxelles ne seront activés qu'après l'approbation de la loi spéciale, en même temps que le volet arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvoorde ».

Le Ministre demandera à ses services de veiller à ce que les documents budgétaires confirment sans équivoque cette intention. Les amendements nécessaires seront introduits aussi vite que possible.

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>